

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Gabon-Chine : le chef de l'Etat échange avec la commandant en chef de la marine chinoise

O. N.
Libreville/Gabon

Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a reçu hier au palais Rénovation, une délégation de la marine chinoise conduite par son commandant en chef l'amiral Dong Juan. Celle-ci a été introduite au cabinet présidentiel par l'ambassadeur de Chine au Gabon, Lin Jinjin. L'état de la coopération multisectorielle entre le Gabon et la Chine a été examiné par le numéro un gabonais et ses hôtes. Occasion pour les deux parties de saluer les liens d'amitié particulièrement chaleureux et dynamiques entre nos deux États.

La coopération en matière militaire et de défense, singulièrement en matière de renforcement des capacités tant sur le plan civil que militaire, de lutte contre le terrorisme et de sécurisation de notre territoire, de lutte contre la piraterie maritime et d'échange d'expériences entre nos deux armées a été également saluée. Tout comme le président Ali Bongo Ondimba a relevé la relation forte et de proximité qui lie les deux pays. Non sans demander que les deux parties hissent à un niveau encore plus élevé leurs liens.

Pour sa part, l'amiral Dong Juan a remercié le chef de l'Etat pour les marques d'attention et de prévenance à l'égard de sa délégation, et pour l'audience qui lui a été accordée. Il a transmis les salutations et les amitiés du président Xi Jinping à son homologue gabonais. De même, il a dit ne ménager aucun effort pour la concrétisation des projets et chantiers travaillés d'accord parties entre nos deux pays.

L'officier chinois a souligné que le président Ali Bongo Ondimba était le premier chef d'Etat africain à avoir effectué une visite d'Etat en Chine, après la réélection de Xi Jinping, témoignage des liens exemplaires entre nos deux dirigeants et leurs peuples respectifs.



La délégation de la marine chinoise reçue par le président Ali Bongo Ondimba.

A noter que les dirigeants gabonais et chinois ont décidé

de faire passer le Gabon et la Chine du concept de "partenariat de coopération globale"

en 2016, à celui de "partenariat

stratégique de coopération globale", en avril dernier.

Administration décentralisée/AMG : le foncier et l'environnement au menu des assises de Port-Gentil

JMM
Port-Gentil/Gabon

LES travaux de la 4e assemblée générale ordinaire de l'Association des maires du Gabon (AMG) se sont ouverts hier dans la salle Pierre-Louis Angondjo-Okawe, sise à la foire municipale de la capitale économique.

Trois temps forts ont marqué l'ouverture officielle de cette rencontre placée sous la haute présidence du chef de l'Etat. D'abord, l'allocution de bienvenue du maire de la capitale économique gabonaise, Gabriel Tchango, ensuite celle de la présidente en exercice de l'AMG, Christine Mba Ntoutoume-Mihindou, enfin celle du ministre de la Décentralisation, Michel Menga m'Essone.

Ce fut sans nul doute l'occasion d'impliquer les responsables des conseils locaux sur la gestion quotidienne de l'environnement. Mais cela passera, selon le membre du gouvernement, par des résolutions et recommandations qui seront faites par ces derniers, afin que le gouver-



Les participants à la fin de la cérémonie officielle d'ouverture.

nement s'en saisisse.

Conscient de la pertinence de la question, Gabriel Tchango et Christine Mba Ntoutoume-Mihindou, ont dit chacun, avec ses mots, que la problématique du foncier et ses conséquences sur l'environnement, thème central des travaux, se posent avec acuité dans notre pays. Selon eux, le régime foncier en vigueur est marqué par une spécificité tenant, non seulement à la dualité des normes juridiques modernes et traditionnelles as-

pirant à gouverner le statut des sols sur le lequel on se polarise habituellement, mais aussi à la place qu'occupe l'Etat sur la scène foncière.

Autrement dit, cette problématique, pensent-ils, permet de jeter un regard global sur le régime domaniale au Gabon. D'autant que celui-ci découle entre autres, des lois n° 14/63 et 15/63 du 8 mai 1963 fixant la composition du domaine de l'Etat et les règles qui en déterminent les modes et d'aliénation d'une

part, et le régime de la propriété foncière prescrivant l'immatriculation au livret d'autre part. Pour être clair, cette dégradation est due à de multiples causes. Entre autres : l'augmentation de la population urbaine, l'exode rural, l'explosion des naissances en ville, etc.

Les deux maires n'ont pas manqué de louer l'action du président de la République, leader sur la question de préservation de l'environnement dans le continent.